

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée Monsieur DUVAL Raynald, 133 rue Jean Catelas à 80480 SALEUX qui doit faire faire des travaux de réfection et renforcement du sol d'allée de son garage à hauteur du 131 rue Jean Catelas à SALEUX.

CONSIDERANT qu'il convient de veiller à la sécurité des usagers et des riverains.

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise COL EXPRESS à THENNES pourra intervenir à hauteur du 131 rue Jean Catelas à SALEUX pour procéder à l'évacuation de gravats à compter de ce jour et ce jusqu'au vendredi 23 août 2024.

Article 2 : Afin de permettre à l'entreprise d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, la circulation rue Jean Catelas à SALEUX sera limitée à 30 km/h sur une distance de 50 mètres de part et d'autre du point d'intervention.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise COL EXPRESS pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être remis en état.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur DUVAL Raynald – raynald.duval@gmail.com
- Monsieur ELOY Jacques -COL EXPRESS – eloyjacques@orange.fr
- - Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 06 août 2024

L'Adjoint au Maire,
Rudy BERTRAND



- Affiché le 06 août 2024